

# L'Emboscade D'OLIVIER 17 Février 2024

## Règlement

**INSCRIPTION** : Ouverture des inscriptions le 15/12/2023

: Fermeture des inscriptions via le site le 15/02/2024

: Inscription validée dès réception du paiement en ligne Gotiming

**Inscription uniquement par GOTIMING -**

**TARIF, inscription en ligne** : Parcours 8 Kms 270 D+ : 9 €

Parcours 13ms 460 D + : 14 €

Frais bancaire : 0,95 €

**Inscription sur place +1 € samedi de 15 h a 18 H**

**Retraits des dossards : Vendredi 14H à 18H Decathlon Yutz**

**- Samedi à partir de 15h à 18 H au centre St MICHEL Volkrange (Départ)**

**Chronométrage** : Assuré par Gotiming.

Dossards Décathlon sont équipés d'une puce jetable pour les coureurs et Cani cross

Dossards Simple pour les Marcheurs

**CERTIFICAT MEDICAL** : **Pour tous les participants (Coureurs) Article L 231-3 du code du sport**

Tous les participants non-licenciés, porteurs d'un dossard, devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an ou sa photocopie mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

- Aucune inscription ne sera validée par l'association organisatrice sans la présentation de ce dit certificat sauf pour les Marcheurs

- Pour les participants licenciés merci de présenter la licence et d'inscrire le n° de licence sur le bulletin d'inscription

**EQUIPEMENT** : Conseillé à tous les participants des 2 parcours

- De s'équiper en fonction de la météo.
- De prévoir une réserve d'eau type, gourde ou poche à eaux, bars alimentaires,
- D'un téléphone portable
- Lampe frontal Obligatoire

**BALISAGE** : Du 8 KM et 13 KM

Le balisage au sol sera effectué à base de chaux et de peinture BIO de couleur blanche (sous réserve neige = peinture orange). Toutes les flèches de direction seront surmontées de EO. Il se fera également à l'aide de rubalise **de couleur bleue (décathlon)** et carreaux réfléchissants. Des panneaux réfléchissants de directions seront placés à des points bien précis.

Tout participant doit observer les balisages durant sa course. En cas de non balisage au sol ou aux arbres au-delà de 100 mètres, le coureur/marcheur devra faire demi-tour et revenir sur ses pas pour corriger son erreur de parcours. Aucune réclamation ne sera recevable

## **RAVITAILLEMENT**

**Pour le parcours du 8km Collation à l'arrivée**

**Ravitaillements sur le parcours du 13 KM**

**Le 1er au km 6 (liquide ) et collation à l'arrivée**

**SECURITE** : La sécurité sera assurée par des signaleurs Bénévoles placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques pour la sécurité des coureurs.

**2 postes de secouristes (croix rouge)**

**1<sup>er</sup> poste de secouristes au parc de Volkrange (Départ/arrivée)**

**2<sup>ème</sup> poste de secouristes au KM 8 pour le parcours du 13 km**

L'assistance médicale sera composée de la Croix Rouge et sera là pour vous avant la course, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche et signaler sa position.

|  |
|--|
| <b>Numéro de Tel de secours <a href="tel:0033627040426">0033 6 27 04 04 26</a></b> |
|--|

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

**Dans le cas de l'annulation le montant de la participation aux courses sera remis, en don, au Hameau d'Olivier Cheval et Handicap**

## **SANCTION** :

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres détritiques, faisant preuve d'anti sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible). Des sacs poubelles seront également disposés proche des ravitaillements.

Le respect de la nature où nous évoluons est un des principaux objectifs de nos courses nature.

## ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante ou en cas de vol.

**Parking** : Plusieurs parkings à proximité et dans le parc du Château de Volkrange

- Parking montée du Donjon, face à l'ESAT de l'APEI
- Parking dans le parc du domaine du château de Volkrange, entrée portail VTF

**PARKING INTERDIT BOUCLE DE LA FERME POUR LES COUREURS/MARCHEURS.**

**Uniquement réservé aux bénévoles organisateurs & personnes en situation de handicap**

**Veillez respecter ces consignes, pour le bon déroulement de la course**

**ET LE RESPECT DES RÉSIDENTS DE LA BOUCLE DE LA FERME**